

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Melissa Fournier**

<https://www.cadre21.org/membres/647c1e63fbfad5a4839f1749>

Date d'obtention : 2021-03-28 19:43:55

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je trouve intéressant et rassurant d'avoir une méthode commune d'intervention. L'outil aide à avoir un protocole clair, nous protéger, respecter les droits/rôles de tous et chacun et il guide notre intervention.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Guider les intervenants de nos milieux afin d'éviter le piège de regarder les photos pour accompagner le jeune.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

J'aime le fait d'avoir des questions qui guident l'intervention. Cela évite de mettre des mots dans la bouche des jeunes concernés. Je vais donc utiliser l'outil et le faire rayonner dans mon milieu de travail. Je trouve que c'est une belle façon de travailler en partenariat avec la police à chacun notre palier d'intervention. Chapeau!